

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 Avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 31 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M- . GLEIZES, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme C. CIERLAK-SINDOU a donné procuration à M. Ch. ROUSSILLON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 23

**Numéro
2017/AVR/12**

**Point de l'ordre du jour
3**

**OBJET
BUDGETS 2017
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET CRÉDITS
DE PAIEMENTS**

**RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 10/04/2017
L'affichage en mairie le : 10/04/2017
La notification le : 10/04/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

Exposé des motifs

Afin de pas alourdir la section d'investissement, la procédure des autorisations de Programme et crédits de paiement (AP/CP) a été mise en place. Cette procédure permet d'améliorer la lisibilité à moyen terme en définissant une programmation de dépenses et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissement. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Afin de traduire les inscriptions du budget primitif 2017 et les ajustements réalisés, il convient :

1) de réviser les programmes suivants :

a) AP-CP n°1 – Réhabilitation du Château de Soule et de son Parc (tranche ferme)

La mise à jour du montant 2017 prend en compte des crédits nécessaires à la finalisation de l'opération (signalétique, fermeture portails, mobilier Parc..)

DEPENSES :

- ◆ Autorisation de paiement 2016 : 6 495 971,00 €
- ◆ Autorisation de paiement 2017 : 6 595 971,00 €
- ◆ Crédits de paiements :
 - Réalisés antérieurs : 5 884 692,24 €
 - Reports 2017 : 611 278,76 €
 - Budget Primitif 2017 : 100 000,00 €
 - Total Crédits de paiements : 6 595 971,00 €

RECETTES :

- ◆ FCTVA : 1 029 761,55 €
- ◆ Subventions : 1 056 435,80 €
- ◆ Sicoval pour crèche : 1 042 157,00 €
- ◆ Emprunt /autofinancement : 3 467 616,65 €
- ◆ Total financement : 6 595 971,00 €

b) AP-CP n°3 – Aménagement des Infrastructures quartier Maragon-Floralies (phases 1, 2 et 3)

La mise à jour du montant 2017 prend en compte la phase 3 de l'opération (voie principale et placette)

DEPENSES :

- ◆ Autorisation de paiement 2016 : 6 177 858,00 €
- ◆ Autorisation de paiement 2017: 9 355 323,00 €
- ◆ Crédits de paiements :
 - Réalisés antérieurs : 3 457 777,10 €
 - Reports 2017 : 316 487,32 €
 - Budget Primitif 2017 : 544 000,00 €
 - 2018 et suivants : 5 037 058,58 €
 - Total Crédits de paiements : 9 355 323,00 €

RECETTES :

- ◆ FCTVA : 1 515 859,46 €
- ◆ PAE : 923 777,00 €
- ◆ Taxe d'aménagement : 1 491 098,00 €
- ◆ Emprunt /autofinancement : 5 424 588,54 €
- ◆ Total financement : 9 355 323,00 €

c) AP-CP n°5 – Réhabilitation du Groupe scolaire Gabriel Sajus

La mise à jour 2017 prend en compte l'installation de l'école provisoire chemin des sables ainsi que la mise aux normes de la cuisine de l'ALSH.

DEPENSES :

- ◆ Autorisation de paiement 2016 : 4 000 000,00 €
- ◆ Autorisation de paiement 2017 : 4 250 000,00 €
- ◆ Crédits de paiements :
 - Réalisés antérieurs : 74 774,73 €
 - Reports 2017 : 329 212,00 €
 - Budget Primitif 2017 : 1 725 000,00 €
 - 2018 et suivants : 2 121 013,27 €
 - Total Crédits de paiements : 4 250 000,00 €

RECETTES :

- ◆ FCTVA : 697 134,24 €
- ◆ Fonds de concours sicoval (cuisine) : 25 000,00 €
- ◆ Subventions : 973 600,00 €
- ◆ Emprunt /autofinancement : 2 554 265,76 €
- ◆ Total financement : 4 250 000,00 €

d) Sur le budget annexe du Port de Plaisance de Port-Sud :AP-CP n°4 – Aménagement des installations et rénovation-Extension de la Capitainerie (en HT)

DEPENSES :

- ◆ Autorisation de paiement 2016 : 1 405 137,00 €
- ◆ Autorisation de paiement 2017 : 1 405 137,00 €
- ◆ Crédits de paiements :
 - Réalisés antérieurs : 1 364 085,00 €
 - Reports 2017 : 36 073,66 €
 - Budget Primitif 2017 : 4 978,34 €
 - Total Crédits de paiements : 1 405 137,00 €

RECETTES :

- ◆ Subventions : 432 564,07 €
- ◆ Emprunt : 972 572,93 €
- ◆ Total financement : 1 405 137,00 €

2) de créer les programmes suivants :

a) AP-CP n°6– Réhabilitation de la piscine municipale Alex Jany

DEPENSES :

- ◆ Autorisation de paiement 2017 : 1 959 320,00 €
- ◆ Crédits de paiements :
 - Réalisés antérieurs : 12 348,72 €
 - Reports 2017 : 135 344,40 €
 - Budget Primitif 2017 : 973 000,00 €
 - 2018 et suivants : 838 626,88 €
 - Total Crédits de paiements : 1 959 720,00 €

RECETTES :

- ◆ Subventions : 450 000,00 €
- ◆ FCTVA : 321 406,85 €
- ◆ Emprunt : 1 187 913,15 €
- ◆ Total financement : 1 959 720,00 €

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE, Mme ARRIGHI, M. PERICAUD et Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU et M. AREVALO) :

- **AUTORISE** les propositions d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour les opérations décrites ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC